



PROCÈS-VERBAL N°02

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : vendredi 14 août 2026

Présent(s) : (par mail) Mme Sandra SCHOETTEL - MM. Guy ANDRE - Sébastien CHARLIER - Jean-Pierre DA PONTE - Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Michel GENDRON (Président) - Michel GOTTÉ - David GIULIANI - Didier GUILLIER - Marc HAENEL (réfèrent éclairage) - François LEFEBVRE (réfèrent sols sportifs) - Nicolas RUEFF - Dominique SCHOTT.

Excusé(s) :

Assistent : Mme Nathalie RAMONET - Mr Christian GILLES.

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

Prochaine réunion le 11/09/2026

Attention :

Les dossiers sont à retourner au plus tard le 07/09/2026

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS ET DES COLLECTIVITES : MULHOUSE - BISHEIM

Réfèrent Eclairage :

Marc HAENEL (mail : haenel.marc@alsacefoot.fr – Portable : 06.84.82.39.20)

Référents Sols Sportifs :

François LEFEBVRE (mail : ded.lef49@orange.fr - Portable : 06.87.02.53.82)

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

CHARMONT SOUS BARBUISE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 100840102

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau T7 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr GUILLIER, membre de la CRTIS, en date du 22/06/2026.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**

Dans l'attente de la levée de la non-conformité, la commission prononce un classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 31/12/2026.

1.2 Confirmation de classement

ST JULIEN LES VILLAS - STADE DE LA BURIE 2 - NNI 103430102

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 26/09/2032.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 SYN (date de mise à disposition : 26/09/2022). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 06/09/2024 pour la création d'un ensemble vestiaires.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr. GENDRON, président de la CRTIS, en date du 30/06/2026.
- Plan des vestiaires.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T4 PN jusqu'au 26/09/2032.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

ROMILLY SUR SEINE - STADE JEAN-CLAUDE STEYER - NNI 103230201

Cette installation est classée en niveau T3 PN jusqu'au 30/09/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T3 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr. GENDRON, président de la CRTIS, en date du 30/06/2026.

Elle constate :

- La zone de sécurité gauche, droite et haute comportent une bordurette béton située entre 2,40 et 2,45 m de la ligne de jeu. Elles doivent être protégées par un revêtement souple comme la zone gauche.

Elle demande de fournir l'AOP fixant les capacités d'accueil en précisant le nombre de places assises, debout, handicapés.

Le PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement des Terrains & Installations Sportives) est désormais exigé et à fournir dans les meilleurs délais.

La commission propose le classement de l'installation en niveau T3 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

ROMILLY SUR SEINE - STADE BARDIN GOUSSEREY 2 - NNI 103230202

Cette installation était classée en niveau T3 SYN jusqu'au 15/07/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T3 SYN (Date de mise en disposition : 15/07/2021).

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr. GENDRON, président de la CRTIS, en date du 30/06/2026.

Elle constate :

- Plusieurs zones d'arrachement des brins de gazon avec apparition de la structure support. L'absence de réparation rapide peut conduire à une suspension de classement s'il vient à y avoir un danger pour les acteurs du jeu.

Elle rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, tous les 5 ans pour les niveaux T3 SYN, à la date anniversaire de la mise en service.

La commission propose le classement de l'installation en niveau T3 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

ST JULIEN LES VILLAS - STADE DE LA BURIE 1 - NNI 103430101

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 26/09/2032.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T3 SYN (Date de mise en disposition : 26/09/2022).

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr. GENDRON, président de la CRTIS, en date du 30/06/2026.
- Plan des vestiaires.

Elle rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, tous les 5 ans pour les niveaux T3 SYN, à la date anniversaire de la mise en service.

La commission propose le classement de l'installation en niveau T3 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

ST ANDRE LES VERGERS - COMPLEXE SPORTIF JEAN BIANCHI 1 - NNI 103330101

Cette installation était classée en niveau T3 PN jusqu'au 09/06/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T3 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.

- Rapport de visite de Mr. GENDRON, président de la CRTIS, en date du 30/06/2026.
- Plan des vestiaires,
- PV de CDS, en date du 01/12/2015.

Le PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement des Terrains & Installations Sportives) sera exigé pour le prochain classement quinquennal.

La commission propose le classement de l'installation en niveau T3 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BALDERSHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 680150102

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 10/06/2026.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence et recouvrir les bouches et couvercles avec de la moquette en vaillant à être au niveau de l'aire de jeu.**

Elle rappelle que pour un classement en niveau T7, les bancs de touche ne sont pas obligatoires mais comme ils existent, il est conseillé de faire passer la main courante à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5) : distance de 1 m de part et d'autre des extrémités du banc, et de 1 m minimum à 2,50 m maximum de la ligne de touche**

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

HAUSGAUEN - STADE DU VIGNOBLE 1 - NNI 681240101

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 28/09/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 10/06/2026.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.**

Elle rappelle que pour un classement en niveau T6, les bancs de touche ne sont pas obligatoires mais comme ils existent, il est conseillé de faire passer la main courante à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

Elle rappelle que :

- La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.
- La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5) : distance de 1 m de part et d'autre des extrémités du banc, et de 1 m minimum à 2,50 m maximum de la ligne de touche.

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

HUNSPACH - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 672130101

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 31/12/2026.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièce fournie :

- AOP en date du 30/07/2026. L'effectif maximal est de 1 000 personnes.

La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 14/08/2036.

LUTTERBACH - STADE DE LA FORÊT 2 - NNI 681950102

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièces fournies :

- Rapport de visite de Mr DE NEEF, membre de la CDTIS, en date du 18/03/2026, attestant de la levée des non-conformités mineures (poteau de but gauche réparé et main courante en continue).

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 14/08/2036.

MOLSHEIM - PARC DES SPORTS STADIUM N°2 - NNI 673000102

Cette installation était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 30/06/2026.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 SYN (date de mise à disposition : 03/09/2025). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 27/06/2025 pour un changement de revêtement.

Pièce fournie :

- Mails et photos du club en date du 23/07/2026 et de Mr. LEFEVRE, membre de la CDTIS, attestant de la levée de non-conformité mineure (les poteaux de corner sont à l'intérieur du tracé).

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 03/09/2035.

MULHOUSE - STADE BARINA 2 - NNI 682240502

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau T7 SYN (date de mise à disposition : inconnu). En date du 09/05/2025, l'avis préalable a été suspendu pour un changement de niveau en T5 en raison de l'absence de projet vestiaires.

Pièces fournies :

- Plan de l'aire de jeu.
- Coupe transversale.

Elle note le projet de construction d'un ensemble vestiaires.

Elle constate :

- **L'absence de PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse synthétique (art. 3.2.6. du Règlement des Terrains & Installations Sportives) après le délai de 6 mois à compter de la mise en service du gazon synthétique.**

Dans l'attente de la levée de la non-conformité, de la réception des tests in situ, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T7 SYN jusqu'au 31/12/2026.

SAUSHEIM - STADE ROGER HASSENFORDER 4 - NNI 683000104

Cette installation était classée en niveau A5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau A5 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau A5 PN jusqu'au 14/08/2036.

STRASBOURG - GYMNASSE BRIGITTE HAUTEPIERRE - NNI 674829903

Cette installation était classée en niveau Futsal 3 jusqu'au 27/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 3.

Pièces fournies :

- Demande de classement
- Rapport de visite de Mr SIMON, membre de la CDTIS, en date du 05/08/2026.

Elle constate l'absence dans l'arrêté d'ouverture au public (AOP) de la précision concernant la capacité d'accueil de la tribune (nombre de places assises, debout, PMR) en configuration futsal.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 14/08/2036. En l'absence d'AOP, elle précise que la capacité d'accueil en spectateurs est de zéro.

STRASBOURG - STADE ZONE SPORTIVE ELSAU 2 - NNI 674821402

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 28/08/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 SYN (date de mise à disposition : 28/08/2016).

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr. LEFEVRE, membre de la CDTIS, en date du 05/08/2026.

Elle constate que le revêtement en gazon synthétique est détérioré en certains endroits (début de décollement) et nécessite une réparation.

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 31/12/2026.

L'absence de réparation avant cette date entraînera une suspension de classement de l'installation.

Aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

ZIMMERSHEIM - STADE MUNICIPAL - NNI 683860101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 25/11/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 10/06/2026.

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.**
- **Le plexi des bancs de touche est coupant et représente un danger pour les acteurs du jeu.**

Elle rappelle que pour un classement en niveau T6, les bancs de touche ne sont pas obligatoires mais comme ils existent, il est conseillé de faire passer la main courante à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5) : distance de 1 m de part et d'autre des extrémités du banc, et de 1 m minimum à 2,50 m maximum de la ligne de touche**

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée des non-conformités majeures.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.3 Changement de niveau de classement

BIESHEIM - STADE DES MARRONNIERS - NNI 680360103

Cette installation était classée en niveau T4 SYN PROV jusqu'au 30/06/2026.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN (date de mise à disposition : 01/11/2025). Un avis préalable a été délivré en date du 28/08/2025 pour un changement de niveau en T3 avec remplacement du revêtement en pelouse naturelle par un gazon synthétique.

Pièce fournie :

- Tests in situ en date du 26/02/2026.

Elle note que les vestiaires affectés à ce terrain ne sont pas ceux de l'avis préalable favorable délivré le 28/08/2026 pour l'obtention du niveau T3.

Elle rappelle les non-conformités mineures :

- Une hauteur sous la barre transversale des buts non conforme (2,44 m tolérance +/- 1 cm pour un niveau T4 mais sans tolérance pour le niveau T3).
- Les salles de douches sont communes à 2 vestiaires (non conforme à l'article 4.2 du règlement). L'absence de salle de douches propre à chaque vestiaire entraîne le déclassement du stade du Giessen-NNI 680360102 en niveau T7. Celui-ci pourra retrouver son niveau de classement si un cloisonnement des salles de douches est réalisé.

Elle prend note du mail du 10/08/2026 du propriétaire souhaitant revenir au projet validé de l'avis préalable.

Dans l'attente, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 31/12/2026.

MULHOUSE - STADE BARINA 1 - NNI 682240501

Cette installation était classée en niveau travaux jusqu'au 30/06/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr. DE NEEF, membre de la CDTIS, en date du 04/08/2026.
- Plan des vestiaires.

Elle demande que lui soit fournis :

- **Un arrêté d'ouverture au public ou une autorisation administrative de capacité indiquant le nombre de personnes admises dans cette installation.**

Elle rappelle que la zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5) : distance de 1 m de part et d'autre des extrémités du banc, et de 1 m minimum à 2,50 m maximum de la ligne de touche.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 14/08/2036.

1.4 Avis préalable

STRASBOURG - STADE CHARLES FREY 2 - NNI 674821202

Cette installation est classée en niveau T6 SYN jusqu'au 26/08/2030.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable, en date du 31/07/2026.
- Lettre d'intention (début des travaux : juin 2026)
- Plans de l'aire de jeu (95x47).
- Plans des vestiaires

Elle note que le projet ne concerne que le changement de revêtement de l'aire de jeu, sans changement de niveau de classement.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

Elle rappelle les distances de sécurité sont de 2,50 m par rapport au premier obstacle rencontré (poteaux de but de foot A8).

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la prise en compte des observations formulées, la commission prononce un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T6 SYN.

STRASBOURG - STADE DU BRUCKHOF 2 - NNI 674822002

Cette installation est retirée du classement depuis le 12/09/2025 (niveau A8).

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable, en date du 31/07/2026.
- Lettre d'intention (début des travaux : juin 2026)

- Plans de l'aire de jeu (56x44).
- Plans des vestiaires

Elle rappelle les distances de sécurité sont de 2,50 ml par rapport au premier obstacle rencontré.

Au regard des éléments transmis, la commission prononce un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau A8 SYN.

STRASBOURG - STADE PACO MATÉO 1 - NNI 674820501

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 01/01/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable, en date du 29/07/2026.
- Lettre d'intention (début des travaux : juillet 2026)
- Plans de l'aire de jeu (99x 58).
- Plan des vestiaires

Elle rappelle que pour maintenir le niveau T5, l'aire de jeu doit mesurer 100 x 60m.

Au regard des éléments transmis et compte tenu des dimensions de l'aire de jeu, la commission prononce un avis préalable défavorable à ce projet pour un niveau T5.

1.5 Affaires diverses

STRASBOURG - STADE DE LA ROTONDE 1 - NNI 674820401

L'installation était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 13/10/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement (niveau souhaité T3).

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable, en date du 15/07/2026.
- Lettre d'intention (début des travaux : juillet 2026 pour une livraison pour mi-août)
- Plans de l'aire de jeu (105x68m).
- Plans des vestiaires

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

Elle rappelle les distances de sécurité sont de 2,50 ml par rapport au premier obstacle rencontré (poteaux de but de foot A8).

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la prise en compte des observations formulées, la commission propose un avis préalable favorable à ce projet et transmet à la CFTIS pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

KAYSERSBERG VIGNOLE - STADE JOSEPH AIOLFI 1 - NNI 681620101

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 05/04/2026.

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E6. Un avis préalable a été délivré en date du 08/08/2025.

Etude d'éclairage en date du 04/07/2025 :

- Aire de jeu de 105 x 68 mètres
- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 18 m
- Type de projecteurs : LED (3 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 169 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,53
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 173 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,47

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,66

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 14/08/2030.

KAYSERSBERG VIGNOLE - STADE MUNICIPAL À SIGOLSHEIM - NNI 681620201

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 05/04/2026.

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E7. Un avis préalable a été délivré en date du 08/08/2025.

Etude d'éclairage en date du 07/07/2025 :

- Aire de jeu de 105 x 68 mètres
- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 18 m
- Type de projecteurs : LED (2 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 98 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,53
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,71

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 100 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,67

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 14/08/2030.

SAUSHEIM - STADE ROGER HASSENFORDER 2 - NNI 683000102

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 07/06/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 119 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,22

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,41

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (l'éclairement horizontal moyen est de 119 lux au lieu de 120 lux minimum et le rapport EhMin/EhMaxi est de 0,22 au lieu de 0,44 minimum).

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 14/08/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

COLMAR - COLMAR STADIUM - NNI 680660101

L'éclairage est classé en niveau E4 jusqu'au 23/10/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un niveau E4 et de l'étude d'éclairage en date du 03/06/2026.

Elle constate dans l'étude technique :

- Aire de jeu de 105 x 68 mètres
- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 30 m
- Type de projecteurs : LED (8 par mât)
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 513 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,78
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,89
- GR à 42,2

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4.

DANNEMARIE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 680680101

L'éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 07/02/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un niveau E6 et de l'étude d'éclairage en date du 09/06/2026.

Elle constate dans l'étude technique :

- Aire de jeu de 105 x 68 mètres
- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 25 m
- Type de projecteurs : LED (3 par mât)
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 188 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,63
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,83
- GR à 42,8

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6.

SIERENTZ - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 683090103

L'éclairage n'est plus classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un niveau E6 et de l'étude d'éclairage en date du 08/06/2026.

Elle constate dans l'étude technique :

- Aire de jeu de 105 x 68 mètres
- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 18 m
- Type de projecteurs : LED (2 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 161 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,61
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,77
- GR à 46

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6.

STRASBOURG - STADE POURTALÈS 3 - NNI 674820603

L'éclairage n'est plus classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un E6 et de l'étude d'éclairage en date du 26/08/2025.

Elle constate dans l'étude technique :

- Aire de jeu de 100 x 60 mètres
- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 18 m
- Type de projecteurs : LED (2 par mât).
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 173 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,57
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,79
- GR à 44,6

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6.

WITTENHEIM - STADE GEORGES STÉPHAN 1 - NNI 683760301

L'éclairage n'est plus classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un niveau E6 et de l'étude d'éclairage en date du 25/03/2026.

Elle constate dans l'étude technique :

- Aire de jeu de 105 x 68 mètres
- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 21 m
- Type de projecteurs : LED (3 par mât et 2 autres pour le terrain d'entraînement)
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 101 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,44
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,68
- GR à 48,8

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BENNEY - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 540620101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 30/08/2026.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos du club, en date du 29/07/2026, attestant de la levée des non-conformités mineures (fixations pour les filets de buts changés et main courante en continue).

Elle rappelle que pour un classement en niveau T6, les bancs de touche ne sont pas obligatoires mais comme ils existent, il est conseillé de faire passer la main courante à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 14/08/2036.

TOUL - STADE DU PONT BERNON - NNI 545280101

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 06/12/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 SYN (date de mise à disposition : 06/12/2016). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 06/09/2024 pour la création d'un ensemble vestiaires.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr. SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 23/07/2026.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 06/12/2036.

VILLERS LA MONTAGNE - STADE GILBERT ZANTE1 - NNI 545750101

Cette installation était classée en niveau T4 PN jusqu'au 06/06/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 PN en date du 15/11/2024.

Pièce fournie :

- AAC en date du 04/08/2026

La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T4 PN jusqu'au 14/08/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

THIAVILLE SUR MEURTHE - STADE ANDRÉ BIÉTRY - NNI 545190101

Cette installation était classée niveau T6 PN jusqu'au 30/06/2026.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Mail du club, en date du 04/08/2026, attestant de la levée de la non-conformité mineure (main courante en continue).

La commission prononce le classement de l'installation est niveau T6 PN jusqu'au 14/08/2036.

VILLERS LES NANCY - STADE ROGER BAMBUCK 2 - NNI 545780102

Cette installation n'était plus classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 30/07/2026.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Le but côté gauche des vestiaires à un poteau détérioré.**

Elle rappelle que pour un classement en niveau T6, les bancs de touche ne sont pas obligatoires mais comme ils existent, il est conseillé de faire passer la main courante à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5) : distance de 1 m de part et d'autre des extrémités du banc, et de 1 m minimum à 2,50 m maximum de la ligne de touche.**

Dans l'attente de la levée de la non-conformité mineure, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 31/12/2026.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

SARREBOURG - GYMNASE MALLERAY - NNI 576309902

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau Futsal 4.

Pièces fournies :

- Demande de classement
- Rapport de visite de Mr WIRIG, membre de la CDTIS, en date du 30/07/2026.
- Plan de l'aire de jeu et des vestiaires.
- PV CDS, en date du 06/10/1976. Sans précision de capacité d'accueil spectateurs, celle-ci est fixée à zéro spectateurs en configuration futsal.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 14/08/2036. En l'absence d'AOP, elle précise que la capacité d'accueil en spectateurs est de zéro.

1.2 Confirmation de classement

BOULANGE – STADE DE LA MINE 1 - NNI 570960101

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 05/01/2027.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 16/09/2022 pour la création d'un ensemble vestiaires.

Pièce fournie :

- Demande de classement et photos.
- Plan de l'aire de jeu.

La commission propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 14/08/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

CATTENOM - STADE ALPHONSE BOHLER - NNI 571240101

L'éclairage était classé en niveau E5 jusqu'au 18/03/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E5 (Type de projecteurs LED).

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 215 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,53

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,68

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/08/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

ENNERY - STADE MAURICE ALISE N°2 - NNI 571930102

L'éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 16/02/2030.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E6 (Type de projecteurs LED) en date du 07/07/2026.

Etude d'éclairage en date du 17/02/2025 :

- Aire de jeu de 105 x 68 mètres
- 6 mâts / hauteur moyenne des feux : 18 m
- Type de projecteurs : LED (2 par mât aux extrémités et 1 par mât au centre)
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 170 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,68
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,83

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 177 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,68

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,83

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 14/08/2030.

THIONVILLE - STADE DE GUENTRANGE 1 - NNI 576720101

L'éclairage est classé en niveau E5 jusqu'au 17/03/2027.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E4 (Type de projecteurs LED).

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 455 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,62

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 14/08/2028.

2.4 Avis préalable

L'HOPITAL - STADE JULES RETZLAFF 2 - NNI 573360102

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 31/10/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un niveau E6 et de l'étude d'éclairage en date du 14/04/2026.

Elle constate dans l'étude technique :

- Aire de jeu de 105 x 65 mètres
- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 18 m
- Type de projecteurs : LED (4 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 176 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,41
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,61
- GR à 43,8

Le projet n'est pas conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives. Les angles sont supérieurs à 70°.

La Commission émet un avis préalable défavorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT VOSGES

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

RAON L ETAPE - STADE DU SACRÉ COEUR - NNI 883720201

Cette installation est classée en niveau travaux (T5 SYN) jusqu'au 30/08/2026.

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire d'une prolongation du niveau travaux.

Pièce fournie :

- Mail de la mairie en date du 14/08/2026.

Elle demande la fourniture des plans des vestiaires ainsi que le planning des travaux.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau TRAVAUX (T5 SYN) jusqu'au 30/06/2027, sous réserve de recevoir les documents demandés. Au-delà de l'échéance, l'installation sera en niveau T6.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses